



Apportez-y votre contribution, chères locataires et chers locataires !

Triez vos ordures pour l'amour de l'environnement et dans l'intérêt de votre porte-monnaie. Vous pouvez ainsi faire baisser vos charges locatives. Voilà comment faire:

- Achetez des produits non emballés partout où cela est possible, par exemple des fruits au détail, au lieu de fruits emballés, utilisez les systèmes de réutilisation d'emballages, les bouteilles consignées.
- Utilisez les différents containers à ordures mis à disposition à proximité de votre habitation, car plus vous éliminez les matériaux séparément, moins ils vous restent d'ordures à éliminer en payant.

LE TRI DES ORDURES, C'EST SI FACILE:

CARTON/PAPIER



Papier et carton

Les papiers et les cartons sont à jeter dans les containers de collecte publics mis à disposition près de chez vous, par ex.

- cartons
- journaux, magazines
- catalogues
- emballages en carton avec le point vert

VERRE



Bouteilles et verres avec le point vert

Les bouteilles et les verres avec le point vert sont à jeter, triés par couleur, dans les containers de collecte publics mis à disposition près de chez vous, le verre bleu est à jeter dans le container pour le verre vert.

Verre de vitre et miroir

Le verre de vitre et de miroir est à jeter dans la poubelle grise pour les ordures restantes de AWG.

EMBALLAGES



Les emballages portant le point vert sont à jeter dans la poubelle jaune

- en plastique, par exemple les bouteilles en plastique, les pots de yaourt, les feuilles plastiques, les tubes de dentifrice, les plaques de polystyrène expansé
- en métal, par exemple les boîtes de boisson et de conserve, les feuilles de papier aluminium
- emballages en matériaux composites, par ex. les cartons de jus de fruits, de sauces et de lait

Les emballages en carton comme par ex. ceux des produits surgelés sont à jeter dans le container à papier et carton.

ORDURES RESTANTES



Tout ce qui n'est pas en carton/papier, verre ou métal, ne porte pas de point vert et ne contient pas de substances nocives, est à jeter dans la poubelle des ordures restantes, par ex.

- couches, mouchoirs en papier
- porcelaine
- jouets
- plantes (si vous n'avez pas de poubelle biologique)
- pots de plante
- sachet d'aspirateur
- articles ménagers de tout type

DÉCHETS ENCOMBRANTS/ SUBSTANCES NOCIVES

Tout ce qui, en ce qui concerne sa taille ou son type, ne peut pas être jeté dans les containers à ordures, par ex. les chaises, les matelas, les étagères, les tapis, les vélos, les appareils électriques, est à faire ramasser aux déchets encombrants.

Les dates de ramassage des déchets encombrants pour votre rue sont indiquées dans le calendrier des déchets de l'AWG. Pour des cas particulièrement urgents, vous pouvez vous adresser au service payant

Sperrmüll-Schnell-Service
0202 · 4042-4204

Lundi – jeudi 7.30–15.00 heures

Vendredi 7.30–14.00 heures

ou les amener à la collecte payante de déchets encombrants aux points de recyclage de l'AWG.

Les substances nocives, comme par ex. les peintures, les laques, les produits chimiques ménagers, les piles, ne doivent pas être jetées dans les poubelles !

Ces substances nocives peuvent être remises gratuitement au Schadstoffmobil d'AWG. Les dates et les points de collecte sont indiqués dans le calendrier des déchets.

AWG Abfallwirtschafts-
gesellschaft mbH
Wuppertal

Vous trouvez des informations plus détaillées sur d'autres possibilités de recyclage dans le calendrier des déchets d'AWG.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler au:

0202 · 4042-0

ou rendez-nous visite sur Internet à l'adresse:

www.awg.wuppertal.de

Votre

AWG